

REGISTRE DES DELIBERATIONS

22 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-deux novembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Président de séance : Bernard DRAVIGNEY, Maire
Présents : Alain SALOMON, Odile SANDERRE, Alain BRUDER Adjoints.
Patrick JUCQUIN, Gabriel JACQUOT, Thierry DAGUET, Alain WEICK, Christiane LEFEVRE, Ludivine COLLIN, Chantal LOUIS, Khalid BARRAMOU Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : Florine MERVILLE ayant donné procuration à Gabriel JACQUOT
Patrick PIZZAGALLI ayant donné procuration à Patrick JUCQUIN
Mounir BOUSBIH ayant donné procuration à Christiane LEFEVRE

Excusés :
Absents

Les membres du Conseil étant réunis ;

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Christiane LEFEVRE est désignée pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec deux abstentions,

- **VALIDE** le compte rendu de séance du 11 octobre 2018.

TERRITOIRE D'ENERGIE

Point sur le groupement de commandes gaz et électricité

Monsieur Alain SALOMON, Premier Adjoint au Maire expose :

Lors de l'adhésion de la commune au groupement de commandes gaz et électricité proposé par Territoire d'Energie 90, les bâtiments ayant une puissance de raccordement inférieure à 36 KVA ne pouvaient pas être pris en compte pour le groupement électricité.

A partir du 1^{er} janvier 2019, le renouvellement du groupement de commandes gaz et électricité permet d'inclure les bâtiments dont la puissance de raccordement est inférieure à 36 KVA. La mairie de Vétrigne a donc notifié son accord pour le renouvellement en y ajoutant les points de livraison des bâtiments mairie, école et atelier en fourniture électricité.

MOTION

Appel de Marseille – pour défendre les libertés locales

Monsieur le Maire expose :

A l'initiative de l'Association des Maires de France, de l'Assemblée des Départements de France et des Régions de France, s'est tenu, le 26 septembre dernier à Marseille, le premier rassemblement pour les libertés locales qui a réuni plus d'un millier d'élus locaux dans leurs diversités.

A cette occasion, a été lancé l'Appel de Marseille pour dire oui à une République de proximité et de libertés locales, dans le respect de la décentralisation.

Texte de la Motion :

« Nous, élus de la République, unis dans la diversité de nos histoires et de nos sensibilités politiques, lançons aujourd'hui à Marseille un appel solennel pour les libertés locales et constituons une association nous réunissant : Les Territoires Unis.

Au moment où les peuples grondent, partout en Europe, contre leurs classes dirigeantes, où la capacité du Gouvernement à réformer le pays est mise en doute par les Français, la République des territoires, elle, n'a toujours pas été tentée en France.

Tous les défis d'avenir de notre pays, qu'il s'agisse de la transition énergétique et écologique, de la recherche d'un nouveau modèle agricole ou encore de la ré-industrialisation de notre pays par les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) supposent un puissant mouvement de décentralisation. C'est la force de tous nos voisins européens. C'est également au plus près du terrain, que se mènent au quotidien, avec nos collectivités et nos associations, la bataille contre la pauvreté, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, notamment handicapées, ou encore l'accès au logement et à la culture.

Notre pays meurt à petit feu de son ultracentralisation. Que l'on ne s'y trompe pas, nous sommes d'authentiques républicains attachés à l'unité de notre pays, à ses institutions, mais nous ne pouvons plus accepter la prise de pouvoir et le mépris de plus en plus flagrant d'une technocratie, enfermée dans ses certitudes et coupée de nos territoires et de nos vies.

L'avenir de la France ne peut se résumer à quelques métropoles. Comme le disait Gaston Defferre, « la France est dans nos villes, dans nos villages. Elle aspire à tenir sa place, à être considérée à jouer son rôle, à choisir son destin. Il est injuste et dangereux de la maintenir sous le boisseau, de l'empêcher de s'exprimer, de décider pour elle-même ».

Au plus près du terrain, des élus locaux colmatent les fractures de notre pays, portent l'essentiel de l'innovation et de l'investissement publics, maintiennent une qualité de vie et répondent avec toujours moins de moyens aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens. Le nombre inégalé de démissions de ces serviteurs désintéressés de notre pays doit aujourd'hui tous nous alerter. Il est temps d'entendre leur demande de considération et de faire cesser les causes de leur découragement.

Loin d'être une quelconque menace pour la République, la décentralisation en est une des chances. Ce qui la mine, c'est l'ultra concentration parisienne, ce sont les promesses non tenues d'un Etat thrombosé, c'est l'impression que l'avis des territoires ne compte pas, que les élus locaux sont vaguement consultés mais jamais écoutés.

Loin d'être un risque pour l'égalité, la décentralisation en est au contraire l'un des vecteurs modernes. Comment croire qu'une application réglementaire égalitaire et sans nuance à des territoires si divers pourrait encore, comme jadis, être juste ?

Loin d'être un poids pour la performance de notre économie, la décentralisation est le modèle qui permet de rapprocher décisions et investissements des vrais besoins.

Loin d'être un boulet pour les finances publiques, la décentralisation est la condition de la réforme de l'Etat, en supprimant les doublons qui ralentissent le temps de l'action publique.

Nous, élus de la République, appelons à l'avènement d'une nouvelle étape de la décentralisation : **Les libertés locales.**

Les libertés locales, c'est d'abord un Etat respectueux des collectivités territoriales et de ses élus. Nous ne sommes pas des opérateurs de l'Etat mais des élus du suffrage universel. Tous les leviers de transformation de la France reposent sur des compétences partagées Etat/Collectivités (développement économique, transition écologique et énergétique, action sociale, mobilités, santé, éducation numérique, formation, petite enfance....). Nous demandons un agenda partagé de réformes.

Les libertés locales, c'est le choix de l'innovation, du pragmatisme et du bon sens par la différenciation. C'est laisser les collectivités expérimenter. Pourquoi nos propositions pour coordonner les politiques de l'emploi, pour remettre à niveau les routes nationales ont-elles été balayées d'un revers de main ? La réforme constitutionnelle doit nous remettre sur le chemin de la République décentralisée.

Les libertés locales, c'est ensuite une concertation sincère entre l'Etat et les Collectivités. La Conférence nationale des territoires qui n'était qu'un lieu de concertation formelle où l'Etat et les collectivités locales constataient leurs désaccords, est un échec. Il faut désormais inventer l'outil efficace du dialogue et de la négociation.

Les libertés locales, c'est le respect par l'Etat de ses engagements contractuels et de sa signature : la remise en cause des contrats de plan Etat-Régions, le transfert de charges sur les Départements de près de 11 milliards d'euros sur les allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés, l'avalanche de normes et de réglementations sur les communes doivent cesser.

Les libertés locales, c'est la participation équitable de l'Etat aux côtés des collectivités au redressement des comptes publics : d'ici 2022 les collectivités locales vont contribuer à un désendettement de la France à hauteur de 50 milliards, alors que l'Etat va accroître l'endettement du pays de 330 milliards d'euros. A quand la réforme de l'Etat ?

Les libertés locales, ce n'est pas l'affaire réservée des élus locaux, des Communes, des Départements et des régions, elle est celle des citoyens, l'affaire de la France, de son avenir et de sa démocratie. C'est un mouvement de tous les territoires unis pour une République décentralisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE DE SOUTENIR** la Motion Appel de Marseille – pour défendre les libertés locales

FINANCES

Demande de subvention – Passerelles pour l'emploi

Monsieur le Maire expose :

Passerelles pour l'emploi sollicite la mairie pour le versement d'une aide financière afin d'organiser un Arbre de Noël au bénéfice des enfants des salariés de Passerelles pour l'Emploi et des Chantiers de l'Economie Solidaire.

La subvention demandée est de 100 €, correspondant au financement des cadeaux et des places de spectacle ainsi que pour couvrir le financement de l'organisation de cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas verser de subvention.

La prochaine demande devra être faite en début d'année et devra comprendre un bilan financier pour être étudiée lors du conseil municipal consacré au Budget Primitif.

PERSONNEL

Convention avec le CDG 90 – Renouvellement de l'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour son personnel communal.

Les missions remplies sont les suivantes (article 25 de la loi du 26 janvier 1984) :

- Recrutement des agents pour des missions temporaires,
- Remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles.

Le Centre de Gestion est chargé de gérer la situation administrative de l'agent et de le rémunérer. La commune organise le travail de l'agent et s'engage à rembourser au Centre de Gestion le coût du traitement majoré de 8.5% du salaire brut pour participation aux frais de gestion engagés.

La convention qui nous lie avec le Centre de Gestion a pris fin au 31 octobre 2018.

Il convient donc de valider le renouvellement à ce service, pour une durée de 3 ans, à partir du 1^{er} novembre 2018. La nouvelle convention prend en compte les modifications apportées par les nouveautés décidées en 2017 notamment au niveau de la possibilité de fixer des astreintes aux agents et pour la prise en compte du Compte Epargne Temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler son adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion du Territoire de Belfort à compter du 1^{er} novembre 2018, pour une durée de 3 ans,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention

URBANISME

Cession de terrains – Proposition de prix

Monsieur le Maire expose :

Deux habitants de la commune ont fait part de leur souhait d'acquérir une bande de terrain, longeant la Rue de la Versenne.

Afin de pouvoir répondre à leur demande, des plans ont été soumis aux demandeurs, permettant à la commune de conserver une longueur d'1m50 pour les besoins potentiels de créer un trottoir.

Il revient au conseil de fixer un prix d'acquisition pour que les habitants intéressés puissent borner les parcelles et que la commune puisse procéder à des cessions par le biais d'actes en la forme administrative.

Le service des domaines ne donnant plus son avis pour les communes de moins de 2 000 habitants, il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs que dans le cas de la régularisation foncière, soit 1 €/m²

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE** de fixer le prix à 1 € le m²

FORÊT

Invendus à la vente du 05 septembre 2018

Délibération annule et remplace la délibération n° D103-2018-33

Monsieur Alain BRUDER, 3^{ème} Adjoint expose :

Un article de bois des parcelles 11 et 14, d'un volume de 208,12m³, n'a pas trouvé d'acquéreur à la vente en adjudication du 5 septembre 2018.

L'ONF propose à la commune de vendre ce lot à la vente du 12 décembre 2018.

Le bois de ces parcelles avait été labellisé compte-tenu de sa qualité (gros volume de chênes et de section des billes dites gros bois et gros bois moyen). Cette labellisation limite l'accès à la vente aux entreprises locales qui transforment le bois.

Pour la vente de décembre le fait d'enlever la labellisation touchera plus d'acheteurs potentiels. L'ONF propose également de vendre le lot à un prix plancher moindre.

Le conseil municipal propose la vente sous les conditions suivantes :

- Le bois ne sera pas labellisé
- Le prix plancher reste le même que lors de la vente du 05 septembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE** de remettre à la vente les invendus de la vente du 05 septembre 2018 dans les conditions fixées par le conseil municipal

FINANCES

Indemnités de conseil 2019 pour le trésorier

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'arrêté ministériel du 17 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, une délibération doit être prise en cas de changement de trésorier (article 3 du présent arrêté ministériel).

Du fait de la fusion entre la Trésorerie de Valdoie et la Trésorerie de Belfort Ville, la Trésorerie du Grand Belfort verra le jour au 1^{er} janvier 2019 et ouvrira ses portes au 14 janvier 2019.

Il convient donc au conseil municipal de se prononcer sur les modalités d'attribution de l'indemnité du conseil du Trésorier du Grand Belfort, à compter du 1^{er} janvier 2019.

La présente décision pourra être revue l'année prochaine, conformément à l'article 3 de l'arrêté ministériel : « l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Elle peut toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec deux abstentions :

- **DECIDE DE SUPPRIMER** l'indemnité annuelle du Trésorier du Grand Belfort, Madame Caroline CUIF pour l'année 2019.

Questions diverses

- Repas des anciens** Le repas des anciens a eu lieu le dimanche 18 novembre 2018 au restaurant Marchal de Ronchamp. La mairie a reçu des remerciements de la part de plusieurs participants
- Sénat** Le Sénat a adressé à l'ensemble des élus une enquête pour répondre à un questionnaire sur leur mandat et sur les 43 propositions faites par le Sénat pour améliorer les conditions des élus
- Fibre optique** Alain SALOMON, Premier Adjoint au Maire, a fait part du compte-rendu de la réunion de suivi du 05 novembre 2018 sur le déploiement de la fibre optique sur le Territoire de Belfort et les conditions de commercialisation.
Il est signifié que le début de commercialisation sur Vétrigne sera effectif au 3^{ème} trimestre 2019
- SMAGA** Bernard DRAVIGNEY, Maire, explique que le dossier SMAGA est en cours et que les résultats sont attendus par le Tribunal Administratif sur :
- La dissolution ou non du SMAGA,
 - Les ventes des parts des communes,
 - La récupération éventuelle du CET pour l'année 2017 par les communes.
- Madame la Préfète quant à elle souhaite que les trois communautés de communes du Territoire de Belfort puissent travailler conjointement pour assurer la continuité du SMAGA
- 11 novembre 2018** A l'occasion du centenaire du 11 novembre, des invitations ont été distribuées dans les boîtes aux lettres. Cependant, les écoliers n'ont pas assisté à la cérémonie alors qu'ils étaient présents à Roppe. Il est envisagé de demander aux écoles que des enfants soient également présents à la cérémonie de Vétrigne pour les années suivantes.
- Cartes de Voeux** Monsieur le Maire propose que la carte de vœux présente un contraste : décoration de Noël confectionnée par l'employé technique et jardin participatif mis en place au printemps

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, le(s) jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 22h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 17 décembre 2018

Bernard DRAVIGNEY	Alain SALOMON	Odile SANDERRE	Alain BRUDER
Patrick JUCQUIN	Gabriel JACQUOT	Thierry DAGUET	Alain WEICK
Christiane LEFEVRE	Florine MERVILLE Absente avec procuration à Gabriel JACQUOT	Ludivine COLLIN	Chantal LOUIS
Patrick PIZZAGALLI Absent avec procuration à Patrick JUCQUIN	Khalid BARRAMOU	Mounir BOUSBIH Absent avec procuration à Christiane LEFEVRE	